



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

**Procès-verbal de la Commission Nautique Locale (CNL) du Var réunie
le vendredi 27 juin 2025 à 9h00,
à la salle de réunion de la Capitainerie du port de BANDOL**

Ordre du jour :

- ◆ Les travaux de réaménagement et de modernisation du port de Bandol.

La séance est ouverte par l'Adjoint au Chef du service Mer et Littoral, Monsieur Vianney HOUETTE, Président de la CNL par délégation conjointe du Préfet du Var et du Préfet maritime de la Méditerranée.

Il remercie le porteur du projet et les représentants des activités maritimes de leur présence à cette commission, dont l'expertise et la connaissance du terrain vont permettre à la CNL d'émettre un avis éclairé.

Le Président de la commission indique que cette CNL est réunie pour émettre un avis sur les travaux de réaménagement et de modernisation du port de Bandol. Cet avis fait l'objet d'un vote (le président ayant une voix prépondérante en cas de partage des voix) et est consultatif.

Le président rappelle que la CNL est composée de deux membres de droit, le Président représentant le préfet de département et le préfet maritime, le représentant du directeur départemental des territoires et de la mer et de cinq « marins pratiques » représentants les activités maritimes. Il ne s'agit pas pour la CNL d'émettre un avis sur l'opportunité du projet mais un avis technique assorti d'éventuelles recommandations sur les conditions de navigation et la signalisation maritime qui peut être induite par le projet tel qu'il est présenté.

La présentation du maître de port et du directeur technique sur les besoins, les aménagements projetés, leurs incidences sur la navigation dans le port, les contraintes en phase travaux et la gestion de celles-ci, permet aux membres de la commission de prendre connaissance des différents aspects du projet. Le support de cette présentation est annexé au présent procès-verbal.

Relevé des échanges :

Le président s'enquiert de l'évolution du nombre de places au port avant et après les travaux, le taux d'utilisation moyen des navires et la disponibilité de la cale de mise à l'eau.

Le maître de port indique une diminution du nombre de place de 1650 à 1450. Ce chiffre est à relativiser au regard des 120 places sur les 1650 qui ont d'ores et déjà neutralisées en raison de leur exposition, de l'état des pontons et de l'évolution de la taille des navires. Il n'existe pas de statistique à l'échelle du port de Bandol du taux d'utilisation des navires. Le maître de port rappelle toutefois que la

moyenne nationale est de 11 jours par an et que localement la capitainerie estime entre 10 et 15 % la proportion des navires qui sortent très fréquemment. Le directeur de la Sogeba indique que la cale de mise à l'eau est maintenue au niveau du stade Deferrari mais qu'une réflexion est en cours sur son déplacement afin d'améliorer la sécurité de son usage et les capacités de stationnement pour les véhicules et remorques.

La DDTM insiste sur la nécessité de faire progresser le dynamisme des ports en privilégiant le mouvement des navires grâce à des programmes d'incitations favorisant les utilisateurs réguliers et en diversifiant l'offre pour les différents types d'usages et tailles de navires (places de passage, cale de mises à l'eau, ports à sec).

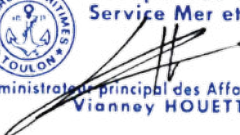
Le maître de port présente également les dispositions retenues pour atténuer les effets des travaux sur les usagers : phasage des travaux pour conserver une capacité d'accueil compatible, réduction anticipée du nombre de renouvellement, utilisation de la cale de mise à l'eau, contact avec les ports voisins de St Cyr et de Sanary.

M. Venet, représentant des plaisanciers, s'interroge sur l'espace de manœuvre entre les pannes A et B et demande si l'activité des loueurs ne pourrait pas être privilégiée en bout de ponton. Le maître de port précise que les espaces de manœuvre seraient plus lisibles par l'accueil de navires de taille identique. Mme Di Martino, représentante des loueurs de bateaux, explique les contraintes liées à son activité, notamment les pics d'activité et le temps nécessaire pour les états des lieux qui occupent une bonne partie des pannes réservées à cette activité. Elle trouve un intérêt au regroupement des professionnels sur le même quai.

M. Savio, représentant la compagnie Atlantide, se félicite du déplacement des postes d'amarrages des navires de transport de passagers vers le quai d'honneur. Il souligne l'importance de maintenir une concertation fine entre le port et les exploitants durant les travaux pour lui permettre de maintenir tant que possible son activité et les locaux d'accueil des passagers. Il indique qu'en complément de son activité haute saison (1^{er} avril – vacances de la Toussaint) il a développé une activité hivernale qui pourrait être modérée en fonction des travaux.

M. Serra, représentant la compagnie Paul Ricard, indique que les travaux de création du quai RoRo devront faire l'objet d'une concertation et d'une planification permettant de perturber le moins possible la desserte de l'île de Bendor.

Les membres de la commission n'ayant pas d'autre question ni recommandation, il est procédé au vote de l'avis.

 L'adjoint au chef du
Service Mer et Littoral

Administrateur principal des Affaires Maritimes
Vianney HOUETTE

Avis de la commission

Il est procédé au vote.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

À Bandol, le 27/06/2025

Signature des membres :

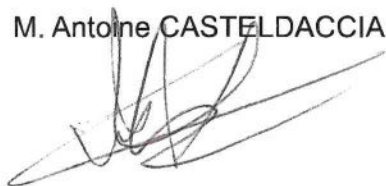
M. Vianney HOUETTE



M. Olivier VAROQUI



M. Antoine CASTELDACCIA



M. Hervé TRINH



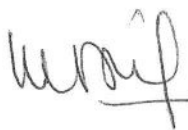
M. Remo SERRA



Mme Dorothée GUICHARD

Absente excusée

Mme Marylin Di Martino



Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Mer et Littoral CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-sml@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr